

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 octobre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4091-2019.

Conversion du réseau autonome d'Inukjuak d'Hydro-Québec Distribution à l'énergie renouvelable.

Demande de délai pour le dépôt de la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous saurions gré à la Régie d'accorder à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) un délai jusqu'au **jeudi 10 octobre 2019 à midi** pour le dépôt de sa preuve au présent dossier.

Malgré tous nos efforts, il nous est en effet impossible de déposer cette preuve aujourd'hui, ceci dans un contexte où de nombreuses échéances surviennent au cours des présentes journées dans différents dossiers et que, de surcroît, un de nos analystes est présentement hospitalisé de sorte que la somme de travail a dû être répartie différemment pour combler son absence (et que quelques autres délais ont aussi dû être demandés dans d'autres dossiers, auxquels nous sommes en train de nous conformer).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants.